

Montréal, 4 novembre 2022

OPINION - OCPM : PROJET COMMERCIAL 1420 MONT ROYAL.

Qui fait la demande de dérogation pour les ajouts non mentionnés au dépôt du projet initial ? Le Syndicat de copropriétaires? Le développeur ? Les deux ?
Quels seront les effets de gens de tous groupes d'âge, sportifs, moins sportifs, corps professoral ou de soutien, étudiants et nombres d'usagers de la salle Claude Champagne, du CEPSUM, etc. sur le Campus universitaire qui investiront ce restaurant, la terrasse, le lounge, la salle, le parking ?

Est-ce qu'une étude de risque de nuisance, de bruit, de trafic tard le soir a été faite pour le restaurant, la salle événementielle, le stationnement ? Pourtant les villes font faire ces études régulièrement par les professionnels pour d'autres projets. Ces demandes multiples sont de caractère graves et non projetées. Le nombre d'effets dévastateurs sur le court terme par rapport à l'environnement strictement protégé de ce secteur du Mont Royal doit être évalué individuellement et à la juste valeur de dommages potentiels incluant l'augmentation du flux sur ce territoire résidentiel unique.

Le calcul du nombre de va et vient de camions livreurs de bières, de bouteilles de toutes sortes, de produits laitiers, et de denrées animales-végétales nécessaires au fonctionnement, autres que celles de la serre, seront pour le restaurant de 80 places, qui aurait, soit dit en passant, des services multiples pour se rentabiliser, autant pour une terrasse extérieure de trois saisons, peut-être quatre, son lounge et la salle, des facteurs multiplicateurs de nuisances de toutes sortes dans ce havre de paix résidentiel qu'est le Boulevard du MONT-ROYAL, l'avenue Mapelwood, l'avenue Courcelette - Pagnuelo, Beloeil etc., et le boisé naturel protégé du flanc Nord de la Montagne.

Ces demandes d'activités commerciales ont été bannies depuis des décennies pour tout le secteur Est du Chemin de la Côte Ste Catherine jusqu'à l'avenue Vincent D'Indy de part et d'autres du début et ce, jusqu'à la partie Ouest du boulevard du MONT-ROYAL afin d'y préserver la quiétude des résidents, le caractère emblématique et unique du Mont Royal, sa faune et sa flore.

L'Université de Montreal s'est vue refuser l'agrandissement de salles, contestée pour l'ajout de services à proximité des limites emblématiques et historiques du Mont Royal. Il faut éviter à tout prix les demandes pour l'augmentation d'offres de services commerciaux tels, resto, lounge, salle événementielle, parking de clients, de livreurs, d'éboueurs, dans ce périmètre patrimonial résidentiel.

Ce projet, sauf pour la serre, doit être voté non conforme et refusé afin d'éviter toute ambiguïté ainsi qu'à écarter les précédents potentiels pour les décennies à venir et ce, par les autorités en la matières.

Elaine Ethier

Résidante sortante, Outremont 1985- 2012

Fondatrice -Présidente Comité d'embellissement Outremont 1990/95

Conseillère en développement, Université de Montreal, 1999-2014

Membre sortante Comité de direction AAPQ 2016-2021

Membre sortante Comité Consultatif Rosemont La Petite Patrie, 08/2020 -09/2022

Paneliste Amis de la Montagne 2016

Aménagiste- Foresterie urbaine, 314 chemin de la Côte Ste Catherine 2016